Direction des politiques sociales et territoriales
Familles et solidarités
Aides aux familles

67 boulevard Vivier Merle
69409 LYON CEDEX 03

DEMANDE DE PRÊT AIDE A LA VIE DE FAMILLE

- **N° ALLOCATAIRE** : .....
- **QUOTIENT FAMILIAL** : ..... **MOIS ET ANNEE DU QF** : ..... / .....
- **VOTRE ETAT CIVIL**

	ALLOCATAIRE	CONJOINT
Nom :	.....	.....
Prénom :	.....	.....
Date de naissance :	.....	.....
Téléphone :	.....	.....
Mail :	.....	.....

- **LOGEMENT** :
  Adresse : .....
  Si vous êtes locataire, êtes-vous à jour de vos loyers ? OUI ❑ NON ❑
  (*Joindre votre dernière quittance de loyer si l'aide au logement est versée sur votre compte*).

- **SURENDETTEMENT** :
  Avez-vous déposé un dossier auprès de la commission de surendettement de la Banque de France ?
  OUI ❑ (*joindre le dernier justificatif de votre situation*) NON ❑

- **TUTELLE** :
  Bénéficiez-vous d'un mandat de protection (habilitation familiale, tutelle, curatelle) ? OUI ❑ NON ❑

  Signature et cachet du mandataire
  « Accord pour contracter le prêt »

- **VOUS DEMANDEZ UN PRÊT POUR** :
  .....
  .....

  (Pour l'équipement du logement, joindre un devis nominatif de moins de 3 mois détaillant les articles. Un devis internet non nominatif, de moins de 3 mois est accepté. Pour une formation ou une mobilité, joindre un justificatif de formation/scolarité/ contrat de travail ou lettre d'embauche).

- **CHOIX DU REGLEMENT :** ❑ paiement au fournisseur ❑ paiement sur mon compte courant

- **DECLARATON SUR L'HONNEUR** :
  Je soussigné(é) déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de la notice explicative au verso de la demande de prêt et certifie exacts, les renseignements indiqués ci-dessus.

Date : ..... Signature : .....

Emplacement réservé à la Caf

DEQUIP MAT

IDX L 1020500 G 698
CDV AS AFI

>00000001020500000000<

NOTICE EXPLICATIVE DU PRET AIDE A LA VIE DE LA FAMILLE

Objet du prêt	Financer des frais liés : - à l'équipement du logement : meubles, appareils ménagers, appareils bureautiques, petits travaux (peinture, tapisserie, sols, ...), achats liés à la recherche d'économies d'énergie et éco-responsables (appareils électroménagers reconditionnés avec étiquette énergie A+ ...), - à l'arrivée d'un enfant : mobilier et matériel de puériculture, - au handicap : matériel spécifique, - à la formation, aux études, à l'emploi. Le matériel pourra être neuf ou d'occasion, à condition qu'il donne lieu à facture et garantie. Les frais de livraison sont pris en charge. Les extensions de garantie ne sont pas retenues.
Bénéficiaire	- être allocataire et percevoir des prestations familiales pour au moins un enfant à charge né ou à naître, - être le second parent en cas de résidence alternée, - avoir un quotient familial inférieur ou égal à 900 €, - obtenir l'accord du mandataire en cas de mandat de protection juridique, indispensable si les prestations familiales sont versées au mandataire.
Cas de Refus	Vous ne devez pas : - être en situation de surendettement et/ou d'impayé de loyer, - avoir un autre prêt en cours de remboursement, - avoir une créance frauduleuse non soldée.
Modalités du prêt	- Prêt sans intérêt pouvant couvrir la totalité du **devis dans la limite de 800 €.** Dans le cas où le montant maximum du prêt n'a pas été utilisé, il est possible d'obtenir un prêt complémentaire dans la limite des 800 € et dans un délai d'un an sans que le premier soit soldé. - Remboursement effectué dans la limite de 24 mois par retenues de 16 € minimum, sur les prestations familiales perçues. - Versement du prêt effectué soit sur le compte de l'allocataire soit au fournisseur.
Majoration éco-responsable	Majoration de 200 € si les achats sont effectués dans une ressourcerie ou sur les achats de matériel reconditionné bénéficiant d'une garantie et les achats liés à la recherche d'économies d'énergie.
Instruction de la demande	Le dossier complet fait l'objet d'une décision d'accord ou de refus notifié à l'allocataire. En cas d'accord, un contrat de prêt est établi et doit être signé par la Caf et l'allocataire et son conjoint, le cas échéant. Le contrat mentionne le montant accordé, le nombre et le montant des mensualités de remboursement. L'absence de retour du contrat signé dans le délai d'un mois à partir de la date d'accord, entraine l'annulation du prêt. A réception du contrat signé par la Caf et selon le mode de règlement choisi : soit le montant du prêt est adressé par virement sur le compte bancaire de l'allocataire (la copie de la facture devra être fournie à la Caf pour justifier l'utilisation des fonds), soit un bon d'achat mentionnant le montant accordé, les articles retenus et l'enseigne dans lequel celui-ci est utilisable, sera adressé à l'allocataire. L'allocataire s'engage sur l'honneur à acquérir strictement la marchandise ou le service inscrit sur le devis. La Caf se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur pièces ou sur place.
Pénalités	Sans retour des justificatifs d'achat dans les délais impartis, le solde du prêt sera retenu en 3 mensualités sur les prestations familiales.

Emplacement réservé à la Caf

DEQUIP MAT

IDX L 1020500 G 698
CDV AS AFI

>00000001020500000000<